

Ville d'Allauch

Recensement de la population

Le recensement est une photographie régulière des territoires qui reflète fidèlement les réalités, et qui est destinée à organiser la vie sociale.

À quoi sert-il ?

Le recensement permet de mieux connaître la population résidant en France. Il fournit des statistiques sur le nombre de logements, le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques (âge, profession exercée, conditions de logement, modes de transport, déplacements quotidiens, etc...).

Quelle est la méthode employée ?

Le dernier recensement général de la population a eu lieu en 1999.
Depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France est annuel.
Une nouvelle méthode remplace le comptage traditionnel de toute la population qui était organisé tous les 8 ou 9 ans.

Et à Allauch ?

Les communes de plus de 10 000 habitants réalisent tous les ans une enquête par sondage auprès d'un échantillon de 8 % de la population.

A Allauch, 5 agents recenseurs, munis d'une carte officielle, déposent les questionnaires dans les foyers et les reprennent une fois remplis ou vous proposent de répondre par Internet, (à l'aide de codes personnels qui vous seront remis par l'agent recenseur). La collecte s'effectue entre janvier et février. Il est obligatoire de répondre à l'enquête.

MAIRIE D'ALLAUCH

1 Place Pierre Bellot
13190 Allauch

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi - Jeudi :
8h30 > 12h30 - 14h > 18h
Vendredi :
8h30 > 12h - 14h > 17h30
Samedi :
8h30 > 12h